



Associations



# L'ACEPP et SMACL Assurances, partenaires pour protéger **votre** structure d'accueil

Protégez votre établissement, vos adhérents, vos salariés et vos dirigeants avec le contrat **Assurance spéciale accueil enfants**. Partenaires depuis 1984, l'ACEPP, spécialiste reconnu du milieu de l'enfance, et SMACL Assurances, spécialiste dans l'assurance des collectivités et des associations, offrent la protection idéale pour votre structure, au meilleur tarif.

## Un seul contrat pour couvrir l'ensemble de **vos** risques



### Responsabilité civile élargie de l'association

Elle couvre les dommages corporels ou matériels occasionnés par toutes les personnes participant à la vie de votre structure d'accueil, à concurrence de 8 000 000 €.

Le dirigeant est protégé quand sa responsabilité civile est engagée du fait d'une faute dans l'exercice de ses fonctions (garantie responsabilités civile des dirigeants).



### Protection juridique

Elle défend les intérêts de votre structure d'accueil en cas de litige survenant dans l'exercice de ses activités statutaires.



### Dommmages aux biens immobiliers

Elle couvre les locaux occupés en permanence, appartenant, loués ou prêtés à votre structure d'accueil.



### Dommmages aux biens mobiliers

Elle garantit le matériel de votre structure d'accueil en cas de dommages électriques, dégâts des eaux, vol, incendie.



### Indemnisation des accidents corporels

Elle complète les frais de soins, chirurgicaux, d'hospitalisation. Cette garantie couvre aussi bien les enfants accueillis que les salariés et bénévoles de la structure d'accueil.



### Locaux occasionnels d'activité

Elle garantit en cas d'incendie les locaux et installations provisoires mis à disposition de votre structure d'accueil, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas 15 jours consécutifs.



### Auto collaborateurs en substitution

Elle garantit en substitution du contrat personnel les dommages causés ou subis par les véhicules terrestres à moteur appartenant et conduits par les salariés, lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de votre structure d'accueil.



### Information juridique

Elle permet d'obtenir des réponses juridiques dans différents domaines de droit.

### LES **+** DU CONTRAT

- > Un **contrat d'assurance spécialement adapté** aux besoins des adhérents ACEPP.
- > **En cas d'accident corporel** les enfants accueillis ainsi que vos équipes sont désormais protégés.

- > **Les véhicules personnels de vos salariés** sont garantis dans le cadre de leurs missions.
- > **Des interlocuteurs à votre écoute et réactifs** pour un conseil personnalisé.

## Zoom sur la garantie information juridique

SMACL Assurances, à l'écoute des ses assurés, met en place un service d'information juridique ayant pour vocation à apporter réponse à toutes vos interrogations notamment :

### > la vie de votre établissement

- sa création ;
- sa composition ;
- son personnel ;
- sa gestion.

### > l'emploi

- l'embauche et les différents contrats de travail ;
- le salarié en activité ;
- la maladie et les accidents de travail ;
- la rémunération du salarié ;
- la rupture du contrat ;
- la discipline et les sanctions ;
- la durée du travail ;
- les congés.

#### Ce service **vous** apporte :

- une assistance au quotidien et un gain de temps dans la recherche d'information ;
- la possibilité de recevoir un courrier type suite à l'appel téléphonique ;
- la fiabilité et la pertinence des informations délivrées quelle que soit l'évolution du droit ;
- des réponses simples, immédiates et traitées en toute confidentialité ;
- un accès à des juristes experts qualifiés et formés en permanence.

**[Nous]** sommes à  
**[votre]** écoute



0 800 000 502 Service & appel gratuits



[associations@smacl.fr](mailto:associations@smacl.fr)



**ACEPP**  
**29, rue du Charolais**  
**75012 PARIS**  
Tél. : 01 44 73 85 20  
Fax : 01 44 73 85 39  
[www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr)  
[assurance@acepp.asso.fr](mailto:assurance@acepp.asso.fr)

[smacl.fr](http://smacl.fr)



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.  
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

03/2022 — Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

